



D.2019.04.10.8.6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 10 Avril 2019

8 - GESTION DU PATRIMOINE**8-6 - Travaux métro : Renouvellement du parc d'ascenseurs de la ligne B : lot n°1 – Rénovation et mise en conformité des ascenseurs de la ligne B : Autorisation de signer l'avenant 2 au marché M2017-350 conclu avec la SA SCHINDLER**

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X	X M.Guyot (a/c du point 6.1)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Aujoulat)	
CHOLLET François		X (M. Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X (a/c du point 2.3)		X (jusqu'au point 2.2)
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération D.2017.12.13.7.2, le Comité Syndical autorisait son Président à signer le marché M 2017-350 pour la rénovation et la mise en conformité des ascenseurs Ligne B – lot 1, pour un montant de 642 985,74 Euros HT avec la société SCHINDLER.

Les prestations comprennent:

- la mise en conformité réglementaire du dispositif de téléalarme entre la cabine et un service d'intervention
- la mise en conformité accessibilité :
 - Signalisation cabine – Commandes / Bandeau cabine
 - Signalisation palière – Boîtes d'appel palier – distance par rapport aux angles rentrant
- l'état de conservation de l'appareil
 - Traitement de la corrosion
 - Dispositif de coupure du neutre
 - Système de déverrouillage des portes
- pièces de parc

La durée du marché est de 52 semaines à compter de la date de notification du marché.

Un avenant n°1 a prolongé la durée du marché de 4 mois compte tenu du report du chantier concernant l'ascenseur JJB 452 de la station Jean-Jaurès du fait de l'indisponibilité des autres ascenseurs extérieurs (chantier DOCA et maintenance « monte-charge » par Indigo).

Le présent avenant n° 2 a pour objet :

- d'apporter des modifications aux prestations du marché.

1 – Modifications des prestations du marché

Les modifications des prestations sont les suivantes:

- Système de déverrouillage des portes (kits CEN) - ajustements :
Pendant l'exécution des prestations, il a été identifié que certains appareils étant déjà dotés de ces dispositifs, préalablement à la présente opération REPAT3, il n'y a donc lieu de supprimer la prestation prévue au marché. Sont concernés les ascenseurs Jean-Jaurès ASD452 et Saint-Agne ASD451.
Cet ajustement conduit à une **moins-value égale à 2 000,00 Euros HT** sur ce poste.
- Remplacement complémentaire des galets de portes palières :
La prestation de pose des kits CEN décrite au marché intègre le remplacement des galets de portes des cabines. Toutefois, la mise en œuvre des kits CEN est perturbée par l'état des galets existants associés à ces serrures sur les portes palières. Le réglage des dispositifs nouvellement déployés implique le remplacement desdits galets, pour se prémunir d'incarcérations intempestives d'usagers.
Parmi les 354 galets de portes palières du parc d'ascenseurs de la Ligne B, 80 ont déjà été renouvelés, soit au titre de la maintenance (hors REPAT 3), soit parce que les appareils sont récents ou rénovés. Il convient donc d'intégrer au présent marché le remplacement de 274 galets de portes palières.
Cette prestation nouvelle représente une **plus-value égale à 7 791,70 Euros HT**.

- Traitement complémentaire de la corrosion - ajustements :

Le marché liste les ascenseurs pour lesquels le titulaire assure un traitement approprié (décapage, ponçage, application d'un produit protecteur) sur les zones de corrosion identifiées, conséquence de l'ambiance humide dans les gaines de certains appareils.

En cours d'opération, il a été constaté que 3 appareils non recensés initialement nécessitaient également ce traitement : Jeanne d'Arc AS242, Jean-Jaurès AS341 et Carmes ASD452.

Par ailleurs, la présence d'eau en fosse de l'ascenseur Borderouge ASD343 ne permet pas en l'état de réaliser la prestation de traitement de la corrosion prévue. Il convient donc de la supprimer.

Ces ajustements conduisent à une **plus-value égale à 495,72 Euros HT** sur ce poste.

- Contraste des boîtes à boutons en paliers :

En cours de chantier, les représentants des associations PMR ont exprimé la demande d'amélioration du contraste visuel des boîtes à boutons situées en paliers des ascenseurs de la Ligne B. la prise en compte de cette prestation non prévue au marché implique de remplacer la plaque-support inox dans laquelle sont insérées les boutons d'appel par une plaque-support inox teintée permettant d'assurer un contraste avec les boutons existants et conservés. Ceci est à effectuer sur l'ensemble des paliers, tant intérieurs qu'extérieurs (édicules).

Cette prestation nouvelle représente une **plus-value égale à 20 000,00 Euros HT**.

Elles conduisent à des prestations complémentaires à réaliser par le titulaire et ont pour conséquence d'augmenter le montant du marché.

2 – Incidences sur le montant du marché

L'incidence sur le montant du marché s'élève à 26 287,42 € HT et se décompose de la manière suivante :

Système de déverrouillage des portes (kits CEN) – ajustements : - 2 000,00 €HT

Remplacement complémentaire des galets de portes : + 7 791,70 €HT

Traitement complémentaire de la corrosion - ajustements : + 495,72 €HT

Contraste des boîtes à boutons en paliers : + 20 000,00 €HT

Récapitulatif des montants du marché :

Montant H.T. du marché initial :	642 985,74 €
Montant H.T. du présent avenant n° 2 :	26 287,42 €
Montant H.T. total du marché après avenant n°2 :	669 273,16 €

Le montant total du marché passe ainsi de 642 985,74 €HT à 669 273,16 €HT, soit une augmentation de 4,09 % du montant du marché.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature de l'avenant n°2 au marché n° M 2017-350 avec la SA SCHINDLER et la dépense correspondante.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

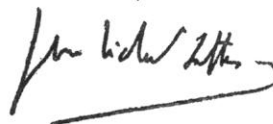
ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 au marché n° M 2017-350 à conclure avec la SA SCHINDLER pour un montant de 26 287,42 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Acceptation de l'avenant par le Président de Tisséo Collectivités
ou par son représentant dûment habilité



AVENANT N°2

Avenant n°1

Marché n° M 2017-350 du 22 Décembre 2017

Objet : Renouvellement du parc d'ascenseurs de Tisséo – REPAT 3 - Lot n°1 : Rénovation et mise en conformité des ascenseurs Ligne B

Montant initial du marché :

Montant en Euros H.T.: 642 985,74 Euros H.T.

MODIFICATION(S) ANTERIEURE(S)				
Nature de l'acte	N°	Date	Objet	Nouveau Montant
Avenant	1	07/02/2019	Prolongation de 4 mois de la durée du marché	Sans objet

Entre,

Tisséo Collectivités
7, Esplanade Compans Caffarelli
BP 11120
31011 Toulouse cedex 6
Représenté par son Président

D'une part,

Et,

La société SA SCHINDLER
1, rue Dewoitine
CS 10125
78 140 VELIZY VILLACOUBLAY
Représenté par le Responsable Agence Service

D'autre part,

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190412-20190410-8-6D-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019

**Acceptation de l'avenant par le Président de Tisséo Collectivités
ou par son représentant dûment habilité**

Préambule

Par délibération D.2017.12.13.7.2, le Comité Syndical autorisait son Président à signer le marché M 2017-350 pour la rénovation et la mise en conformité des ascenseurs Ligne B – lot 1, pour un montant de 642 985,74 Euros HT avec la société SCHINDLER.

Les prestations dudit marché comprennent :

- la mise en conformité réglementaire du dispositif de téléalarme entre la cabine et un service d'intervention
- la mise en conformité accessibilité :
 - Signalisation cabine – Commandes / Bandeau cabine
 - Signalisation palière – Boîtes d'appel palier – distance par rapport aux angles rentrant
- l'état de conservation de l'appareil
 - Traitement de la corrosion
 - Dispositif de coupure du neutre
 - Système de déverrouillage des portes
- la fourniture de pièces de parc

La durée du marché est de 52 semaines à compter de la date de notification du marché, à savoir le 22 décembre 2017.

Un avenant n°1 a prolongé la durée du marché de 4 mois compte tenu du report du chantier concernant l'ascenseur JJB 452 de la station Jean-Jaurès, du fait de l'indisponibilité des autres ascenseurs extérieurs (chantier DOCA et maintenance « monte-charge » par Indigo).

Le marché dont la désignation est mentionnée page 1 est modifié par le présent avenant n°2 dans les conditions fixées aux articles suivants.

ARTICLE 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier des prestations prévues au marché et d'en intégrer de nouvelles. Le détail des prestations concernées est le suivant :

- Système de déverrouillage des portes (kits CEN) - ajustements :
Pendant l'exécution des prestations, il a été identifié que certains appareils étant déjà dotés de ces dispositifs, préalablement à la présente opération REPAT3, il n'y a donc lieu de supprimer la prestation prévue au marché. Sont concernés les ascenseurs Jean-Jaurès ASD452 et Saint-Agne ASD451.
Cet ajustement conduit à une **moins-value égale à 2 000,00 Euros HT** sur ce poste.
- Remplacement complémentaire des galets de portes palières :
La prestation de pose des kits CEN décrite au marché intègre le remplacement des galets de portes des cabines. Toutefois, la mise en œuvre des kits CEN est perturbée par l'état des galets existants associés à ces serrures sur les portes palières. Le réglage des dispositifs nouvellement déployés implique le remplacement desdits galets, pour se prémunir d'incarcérations intempestives d'usagers.
Parmi les 354 galets de portes palières du parc d'ascenseurs de la Ligne B, 80 ont déjà été renouvelés, soit au titre de la maintenance (hors REPAT 3), soit parce que les appareils sont récents ou rénovés. Il convient donc d'intégrer au présent marché le remplacement de 274 galets de portes palières.
Cette prestation nouvelle représente une **plus-value égale à 7 791,70 Euros HT**.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20190412-20190410-8-6D- DE Date de télétransmission : 12/04/2019 Date de réception préfecture : 12/04/2019
--

Acceptation de l'avenant par le Président de Tisséo Collectivités
ou par son représentant dûment habilité

- Traitement complémentaire de la corrosion - ajustements :

Le marché liste les ascenseurs pour lesquels le titulaire assure un traitement approprié (décapage, ponçage, application d'un produit protecteur) sur les zones de corrosion identifiées, conséquence de l'ambiance humide dans les gaines de certains appareils.

En cours d'opération, il a été constaté que 3 appareils non recensés initialement nécessitaient également ce traitement : Jeanne d'Arc AS242, Jean-Jaurès AS341 et Carmes ASD452.

Par ailleurs, la présence d'eau en fosse de l'ascenseur Borderouge ASD343 ne permet pas en l'état de réaliser la prestation de traitement de la corrosion prévue. Il convient donc de la supprimer.

Ces ajustements conduisent à une **plus-value égale à 495,72 Euros HT** sur ce poste.

- Contraste des boîtes à boutons en paliers :

En cours de chantier, les représentants des associations PMR ont exprimé la demande d'amélioration du contraste visuel des boîtes à boutons situées en paliers des ascenseurs de la Ligne B. la prise en compte de cette prestation non prévue au marché implique de remplacer la plaque-support inox dans laquelle sont insérées les boutons d'appel par une plaque-support inox teintée permettant d'assurer un contraste avec les boutons existants et conservés. Ceci est à effectuer sur l'ensemble des paliers, tant intérieurs qu'extérieurs (édicules).

Cette prestation nouvelle représente une **plus-value égale à 20 000,00 Euros HT**.

Le montant du présent avenant s'élève ainsi à 26 287, 42 Euros HT et le nouveau montant global du marché est porté à 669 273,16 Euros HT, soit une augmentation de 4,09 % du montant du marché.

La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire actualisée en conséquence est jointe en annexe 1 au présent avenant n°2.

ARTICLE 2 – Clauses et conditions générales

Toutes les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour faits antérieurs à la conclusion du présent avenant.

ARTICLE 3 – Cession et nantissement des créances issues du marché

L'exemplaire unique du marché initial destiné à être remis à l'établissement de crédit en cas de cession de nantissement de créances:

- ☐ a été restitué à Tisséo Collectivités afin de le modifier conformément aux dispositions du présent avenant.
- ☒ n'a pas été restitué à Tisséo Collectivités pour les motifs suivants : avenant sans incidence financière.

Fait en un seul original,

A _____, le _____
Le Titulaire du Marché
(« lu et accepté » + cachet)

A Toulouse, le : _____
Le Représentant de l'Entité Adjudicatrice

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190412-20190410-8-6D-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019